

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Band: 38 (1974)
Heft: 149-152

Register: Société de linguistique romane

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

O. BLOCH et A. TERRACHER, fondateurs.

BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR. M. I. IORDAN
MEMBRES D'HONNEUR. MM. A. BADIA, K. BALDINGER,
A. BLINKENBERG, M. de PAIVA BOLEO, G. ROHLFS, A. ROSETTI,
C. TAGLAVINI.
PRÉSIDENT. M. B. POTTIER.
Vice-Présidents. MM. M. DELBOUILLE et M. ALVAR.
Secrétaire-Administrateur. M. G. TUAILLON
Secrétaire-Trésorier. M. G. STRAKA
Secrétaire-Trésorier adjoint. M. G. ROQUES
Conseillers délégués auprès du bureau : MM. L.-F. LINDLEY CINTRA, E. CO-
SERIU, C. FERREIRA DA CUNHA, J.-D. GENDRON, Ch.-Th. GOSSEN,
C. GRASSI, P. IMBS, M. PFISTER, A. RONCAGLIA, M. SALA, V. VÄÄ-
NÄNEN, A. VARVARO, M. WANDRUSZKA.

Comité de rédaction de la Revue : M. G. TUAILLON, M^{lle} L. MALAPERT.

Les communications relatives à la RÉDACTION de la Revue (envoi de manus-
crits d'articles ou de comptes rendus, de livres pour recensions) doivent être
adressés à M. G. TUAILLON, Institut Pierre Gardette, 25, rue du Plat, 69288
Lyon Cedex 1. Tél. : (78) 42-66-30.

Les ADHÉSIONS de nouveaux membres, les CHANGEMENTS D'ADRESSES et de
situations, les COMMANDES de fascicules anciens et les ABONNEMENTS de libraires,
doivent être adressés à M. G. STRAKA, Université des Sciences Humaines,
25, rue du Maréchal-Juin, 67084 Strasbourg Cedex.

COTISATION ET ABONNEMENT EN 1975

COTISATION ANNUELLE des membres de la Société (donnant droit au service de la Revue)..... frs-fr.	55
Pour les membres qui versent leur cotisation directement à la Société selon les indications ci-dessous, et non par l'intermédiaire d'une librairie, la cotisation annuelle est réduite à.....	50
ABONNEMENT FRANCE et ÉTRANGER (pour les abonnés ne faisant pas partie de la Société).....	65
ANNÉES ÉCOULÉES (France et Étranger).....	80

Volumes épuisés : I, 1925 ; IV, 1928 ; V, 1929 ; VI, 1930 ; VII, 1931 ; VIII, 1932 ; IX, 1933 ;
X, 1934 ; XI, 1935 ; XII, 1936 ; XIII, 1937 ; XVI, 1940-1945 ; XVIII, 1954 ; XIX, 1955 ;
XX, 1956 ; XXI, 1957 ; XXII, 1958 ; XXIII, 1959 ; XXIV, 1960 ; XXXII, 1968.

Les volumes II et III ont été réimprimés, et sont en vente, au prix de 100 F le vol., à la
Librairie C. Klincksieck, 11, rue de Lille, Paris 7^e.

MODE DE PAIEMENT

Les **cotisations** et **abonnements** doivent être versés avant le 1^{er} juin de
chaque année :

— soit *par chèque bancaire* émis en francs français (de préférence barré) à
l'ordre de la *Société de Linguistique romane*, et envoyé à M. Georges STRAKA, Uni-
versité des Sciences Humaines, 25, rue du Maréchal-Juin, 67084 Strasbourg
Cedex ;

— soit *au compte bancaire* « *Société de Linguistique romane* », n^o 100.02.185 643
au *Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, 67-Strasbourg* (par virement bancaire
en francs français de la somme totale due à la Société, les frais de transfert et
d'encaissement devant être à la charge de l'expéditeur) ;

— soit *au chèque postal Strasbourg 524-09*, libellé au nom de M. Georges
STRAKA, Université des Sciences Humaines, 25, rue du Maréchal-Juin, 67084
Strasbourg Cedex.

Dans tous les cas, il est instamment recommandé d'indiquer le nom du cotisant. Les
sociétaires et les abonnés étrangers sont priés de ne pas utiliser de chèques en monnaie
autre que française.